

DECISION

N° 15/2019/DIR

Portant délégation de signature à Monsieur Olivier MANICON, Directeur adjoint chargé des affaires financières, de la clientèle, du contrôle de gestion et de la contractualisation interne au CHOR et à l'EPSM-R

Le Directeur du Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR) et de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion (EPSM-R) :

- VU** le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D.6143-33 et suivantes ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté de la directrice générale du Centre National de Gestion du 21 mai 2018 maintenant Monsieur Laurent BIEN en qualité de directeur de l'EPSMR et du Centre Hospitalier Gabriel Martin pour une nouvelle période de 4 ans à compter du 1^{er} juillet 2018 ;
- VU** Le contrat de recrutement N°818/2014 de Monsieur Olivier MANICON en qualité directeur adjoint chargé de la Stratégie et des Affaires Médicales, du 19 janvier 2015 ;
- VU** l'organigramme de direction en vigueur au 29 Octobre 2018 ;

Considérant que la mise en place d'une direction commune est sans effet sur la personnalité juridique des établissements concernés qui est maintenue ;

Considérant que Monsieur Olivier MANICON est directeur adjoint sur les 2 établissements ;

Considérant que la mise en place d'une direction commune est sans effet sur la personnalité juridique des établissements concernés qui est maintenue.

DECIDE

Article 1 : La présente délégation de signature établie dans le cadre de la direction commune vaut pour les deux établissements.

Article 2 : A l'exception des actes relevant de la compétence du directeur notamment en dehors des correspondances officielles et vis-à-vis de l'extérieur, **Monsieur Olivier MANICON**, Directeur

adjoint chargé de la stratégie et des affaires médicales, dispose d'une délégation de signature en ce qui concerne :

1. Les affaires financières :

- ✓ Ordonnancement de l'ensemble des recettes (titres de recettes) et des dépenses (mandatement) y compris la paie ;
- ✓ Opérations d'emprunts ou de placement de produits financiers et toute opération prévue au contrat (tirage, remboursement, changement de taux) ;
- ✓ Gestion de la trésorerie ;
- ✓ Opérations de clôture (écritures d'ordres relatifs aux stocks et aux amortissements), des immobilisations (investissements) et des dépenses en biens et services ;

2. La gestion administrative du patient :

- ✓ Admissions ;
- ✓ Facturation ;
- ✓ Prise en charge des patients ;

3. Toutes correspondances, actes ou décisions relevant de la stratégie (projet d'établissement, CPOM).

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Olivier MANICON** :

- Madame **Emilie WIDOLF**, est habilitée à signer l'ensemble des correspondances et actes concernant les affaires financières des deux établissements ;
- Madame **Brigitte BRUN**, est habilité à signer l'ensemble des actes liés à la gestion administrative du patient, pour l'EPSM-R ;
- Monsieur **Patrick FLORE**, est habilité à signer l'ensemble des actes liés à la gestion administrative des patients, pour le CHGM-CHOR.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MANICON, et de Madame Brigitte BRUN, **l'administrateur de garde de l'EPSMR** est habilité à signer l'ensemble des actes liés à la gestion administrative du patient, pour l'EPSM-R.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MANICON, et de Monsieur Patrick FLORE, **l'administrateur de garde du CHOR** est habilité à signer l'ensemble des actes liés à la gestion administrative du patient, pour le CHOR.

Article 4 : Dans le cadre de cette délégation, le **délégué** fera précéder sa signature de la mention :

**« Pour le Directeur du CHOR et de l'EPSMR, par délégation »,
suivi de sa fonction et de son nom**

Article 5 : Le Directeur autorise **Monsieur Olivier MANICON** à prendre toutes décisions et signer tous documents justifiés par l'urgence, dans le cadre de la continuité du service public hospitalier (astreinte administrative).

Article 6 : La présente décision délivrée *intuiti personae* cessera de produire ses effets dès qu'un changement se produit soit dans la personne du signataire, le déléguant, soit dans celle du délégué.

En outre, cette délégation pourra être retirée à tout moment sur simple décision du Directeur.

Article 7 : Monsieur **Olivier MANICON** référera de sa gestion au Directeur ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.

Article 8 : La présente décision prend effet à la date de signature et sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance, de M. le comptable public, notifiée aux intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département de la Réunion.

FAIT A SAINT-PAUL, le 1^{er} mars 2019

Le Directeur

* DE DIRECTEUR *
Laurent BIEN


Le délégué :

Spécimen de signature

Olivier MANICON, <i>Directeur adjoint chargé de la Stratégie et des Affaires Financières</i>	
Emilie WIDOLF, <i>Responsable Budgétaire et Financier</i>	
Brigitte BRUN, <i>Adjointe des cadres en charge des Admissions</i>	
Patrick FLORE, <i>Attaché d'administration hospitalière en charge des Admissions</i>	

**ANNEXE - LISTE DES COMPTES DE CLASSE 6
SOUS LA RESPONSABILITE DE M. OLIVIER MANICON (DAF)**

CHGM			
62251	Indemnités aux comptables	1391	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT ETAT
62252	Indemnités aux régisseurs	16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT
62261	HONORAIRES CAC - MISSION LEGALE	16449	OPERATIONS AFFERENTES/LIGNE TRESORE
6541	Créances admises en non valeur	1677	PRETS DES CAISSES ASSURANCE MALADIE
6542	Créances éteintes	1688	INTERETS COURUS NON ECHUS
652	CONTRIBUTIONS AUX GCS ET CHT	1391	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT ETAT
653	Contributions aux GHT	16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT
611181	AUTRES PRESTATIONS IRM	16449	OPERATIONS AFFERENTES/LIGNE TRESORE
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	1677	PRETS DES CAISSES ASSURANCE MALADIE
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	1688	INTERETS COURUS NON ECHUS
6615	INTERETS CPTES COURANTS CREDITEURS	1391	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT ETAT
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT
67228	CHARGES A CARACTERE MEDICAL-AUTRES	16449	OPERATIONS AFFERENTES/LIGNE TRESORE
6731	TITRES ANNULES /EX. ANT. HOSPI	1677	PRETS DES CAISSES ASSURANCE MALADIE
6732	TITRES ANNULES /EX. ANT. RD	1688	INTERETS COURUS NON ECHUS
6738	TITRES ANNULES /EX. ANT. - AUTRES	1391	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT ETAT
6812	DOT. AMORT. /CH. A REPARTIR	16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT
68151	DOT. PROV. /RISQUE	16449	OPERATIONS AFFERENTES/LIGNE TRESORE
681531	DOT. PROV. /CH. DE PERS. CET - PM	1677	PRETS DES CAISSES ASSURANCE MALADIE
681532	DOT. PROV. /CH. DE PERS. CET - PNM	1688	INTERETS COURUS NON ECHUS
681581	DOT. PROV. /CHARGES PERSONNEL	1391	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT ETAT
681582	DOT. PROVISIONS/CHARGES MED. PHARM.	16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT
681583	DOT. PROV. /CHARGES HOTEL. GEN.	16449	OPERATIONS AFFERENTES/LIGNE TRESORE
681584	DOT. PROV. /CHARG. AMORT. FIN.	1677	PRETS DES CAISSES ASSURANCE MALADIE
6816	DOT. DEPREC. /IMMO.	1688	INTERETS COURUS NON ECHUS
68174	DOT. DEPREC. /CREANCES	13187	SUBV. D'INVEST. - MIGAC
6862	DOT. AMORT. /CH. FIN.	1677	PRETS DES CAISSES ASSURANCE MALADIE
6865	DOT. PROV. /RISQUES ET CH. FIN.	1688	INTERETS COURUS NON ECHUS
68742	DOT. PROV. /RENOUV. IMMO	1677	PRETS DES CAISSES ASSURANCE MALADIE
13187	SUBV. D'INVEST. - MIGAC	1688	INTERETS COURUS NON ECHUS
1391	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT ETAT	1677	PRETS DES CAISSES ASSURANCE MALADIE
1641	EMPRUNTS EN EURO	1688	INTERETS COURUS NON ECHUS
16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	1677	PRETS DES CAISSES ASSURANCE MALADIE
16449	OPERATIONS AFFERENTES/LIGNE TRESORE	1688	INTERETS COURUS NON ECHUS
1677	PRETS DES CAISSES ASSURANCE MALADIE	13187	SUBV. D'INVEST. - MIGAC
1688	INTERETS COURUS NON ECHUS	13188	AUTRES SUBVENTIONS INVESTISSEMENT

EPSMR			
627	SERVICES BANCAIRES	6815310	DP - CET PERSONNEL MEDICAL
653	CONTRIBUTIONS AUX GHT	668	AUTRES CHARGES FINANCIERES
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	67228	CH.CARACT.MEDICAL AUTRES
6542	CREANCES ETEINTES	6815320	DP - CET PERSONNEL NON MEDICAL
6731	TITRES ANNULES EX ANT (HOSPITALISATIONS)	16415	EMPRUNTS CAECL CLF DEXIA
66111	INTERETS REGLES A L'EACHEANCE	16414	EMPRUNTS CAISSE EPARGNE
681581	DOT PROV CHARGES AMORT FRAIS FINANCIERS	16416	EMPRUNTS AFD
681584	DOT PROV AUTRES CHARGES IMMO	16441	OP. AFF. EMPRUNT
6732	TITRES ANNULES EX ANT (AUTRES RECETTES)	2614	TITRES PARTICIPATION GCS
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	16761	PRETS DES COLLECT. ET ETBS PUB. LOCAUX
6862	DAA - CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	16413	EMPRUNTS CAM
681580	DOT PROV CHARGES DE PERSONNEL	16449	OP. AFF. LIGNE TRESORERIE
68153	SUPPRDP - CHARGES DE PERSONNEL CET	16412	EMPRUNTS BFT
68174	DOTATION PROVISION CREANCES IRRECOUVRABL	275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES
6618	INTERETS AUTRES DETTES	16411	EMPRUNTS CDC
68742	DOT. PROV. REGL. IMMO.	4817	CAR - IND. RENEGOCIAT. ET REFINAN. DETTE
681583	DOT PROV AUTRES CHARGES HOT ET GEN		